



## Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-12

### Complémentaire Crédit 2023

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée d'étudier le préavis no 23-12, s'est réunie le lundi 20 novembre 2023 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Dominique Schmid, Isabelle Bandi, Pierre-Alain Gerber, Ludovic Heinz, Olivier Guignard, Dionisio Baptista, Paulo Batista, Michaël Mollet et Stéphane Flückiger, rapporteur. La Municipalité incorporé était accompagnée du Secrétaire Municipal Stéphane Champod et de Madame Mathilde André boursière adjointe.

Le préavis qui nous est présenté a pour but d'informer le conseil sur les dépenses faites hors du budget d'exploitation voté pour l'année 2023, ceci en toute transparence.

#### Administration générale

- 111.3092 Formation des apprentis  
Pour leur formation, les apprentis doivent utiliser la nouvelle plate-forme KONVIK, cela implique l'utilisation d'un ordinateur portable, la municipalité a décidé de mettre à disposition de chaque apprentis une subvention fixe pour acquérir un ordinateur portable « privé », chaque apprentis est libre d'acheter l'ordinateur qui lui convient.
- 111.3199 Frais divers  
Un échange de terrain avec un privé a été réalisé, celui-ci a aménagé ce terrain avec une construction. Si lors d'une vente de terrain sans construction aucun droit de mutation n'est perçu, des droits de mutations sont par contre perçus lorsqu'il y a une construction. Cette différence n'était pas connue de l'administration communale, ainsi que de l'acheteur, l'acte notarié ayant été fait après la construction. Dès lors, l'acheteur et la municipalité ont convenu de partager ces frais.

#### Animations Culturelles

- Soutien projet des Musées  
La fondation du CIMA regroupe les collections des anciens musées. Au début des travaux du bâtiment de la rue de l'industrie 2, le petit Musée et le musée du CIMA ont été fermés. L'ancien Musée Baud est resté ouvert pour continuer à offrir aux visiteurs la possibilité de rester en contact avec une partie de notre patrimoine culturel. Le crédit complémentaire a pour but de couvrir les frais de fonctionnement (charges du local, du personnel), c'est une forme de couverture du déficit.

## Service informatique

- Le remplacement de deux imprimantes a conduit au dépassement.

## Bâtiments :

### La Conversion

- Le passé industriel d'anciens bâtiments sur le territoire de la commune fait qu'ils sont concernés par l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, il a été laissé un délai au 30 juin de cette année pour étudier la situation du bâtiment de la conversion, cette étude a été faite et ainsi l'entier des bâtiments communaux concernés par cette ordonnance est maintenant traité.

### Le Platon

- L'espace show-room situé à droite de l'entrée du bâtiment a été transformé pour accueillir un nouveau locataire. Les travaux d'adaptation techniques ont été pris en charge par la commune.

### Hôtel de ville

- La poste a remplacé les portes automatiques de l'entrée de ses locaux, la somme demandée est la participation à ces travaux en tant que copropriétaire du bâtiment.

### Ecoles secondaires

- Après bien des années l'horloge du collègue de la poste a dû être remplacée ; la voilà prête pour continuer à servir de nombreuses années.

### CIMA

- Bien que ce bâtiment soit en travaux, l'ascenseur a été maintenu en fonction ; l'abonnement pour la maintenance a été conservé mais oublié dans le budget.

### Réseau routier

- Par l'intermédiaire d'une boîte d'intermédiaire, il a été procédé au remplacement de personnel de la commune pour permettre l'avancement de travaux selon le planning prévu.  
Le salaire du personnel absent ainsi que les remboursements par la SUVA ou l'assurance perte de gain seront rapportés dans les comptes 2023.

### Véhicules des travaux

Il a été nécessaire de faire de grosses réparations sur les véhicules suivant

- Camion Man remplacement du joint de culasse et travaux sur le système hydraulique
- Utilitaire Meili problème de boîte de vitesse
- Tracteur problème avec le système hydrostatique

### Parc Fontaine et Divers

- TUP pour Travaux d'Utilité Public. Dans le but d'intégrer les personnes de l'EVAM, la commune a engagé ponctuellement des aides pour divers travaux, ces personnes ont secondé des employés communaux dans leur travail. Cela avait été oublié dans le budget

### Exploitation service des eaux

- Même raison que pour le réseau routier. Ces personnes ont œuvré sur les travaux du chantier Gittaz.

### Exploitation service du Gaz

- Même raison que pour le réseau routier. Ces personnes ont œuvré sur les travaux du chantier Gittaz. Initialement envisagé, le raccordement des Gittaz au réseau Gaz de la commune a été abandonné, ceci en relation avec la stratégie énergétique 2050.

Dans le cadre du Budget d'investissement, et au vu de l'importance d'écart observés sur des préavis déjà approuvés, il est demandé au Conseil Communal de donner son avis sur ces dépassements de dépenses assez conséquentes.

- Rénovation Piscine des Replans – 1<sup>er</sup> étape.  
Le projet AcroParc envisagé par un partenaire privé qui a approché la commune a nécessité des études complémentaires, Bien que l’enveloppe globale qui doit couvrir les frais jusqu’au début de la construction, ne soit pas encore totalement utilisée, il nous est demandé, en transparence, la somme nécessaire pour l’intégration de cette nouvelle activité dans cette première étape. La municipalité nous demande la somme totale et sollicitera la participation à la commune de Bullet.
- Rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/ La Sagne  
Le devis présenté à ce conseil était basé sur des devis d’entreprise spécialisé en éclairage, aucune étude n’avait été entreprise pour étudier la solidité du sol. Au début des travaux l’entreprise a constaté que le sol proche de la Mouille n’offrait pas la résistance nécessaire à la pose des mâts d’éclairage. Une étude a été réalisée démontrant la nécessité de pose de pieux de soutènement de plus de 10 mètre de profondeur ainsi que de couler des socles de fondation plus grand. Les frais sont répartis ainsi :
  - Étude 26'000 frs HT
  - Socles 29'000 frs HT
  - Adaptation des prix 7'000 frs HTLa Municipalité contrairement au préavis n’a pas demandé de participation au club.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l’unanimité  
Le commissaire Dionisio Baptista, partie prenante aux travaux du stade s’est récusé pour le vote sur ce point.

## CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l’honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, a entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour, décide

- D’approuver les crédits complémentaire au budget d’exploitation 2023 d’un montant de Chf 177'700.
- D’approuver les crédits complémentaire au préavis 22.01 *Rénovation Piscine des Replans 1<sup>ère</sup> étape* compte 9165.22.01 de Chf 78'000 et de réclamer la part de Bullet Chf 9'360.
- D’approuver les crédits complémentaire au préavis 21.18 *rénovation des terrains du FC Sainte-Croix La Sagne* compte 9165.21.18 de Chf 65'000.

Le rapporteur

Stéphane Flückiger